

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LA VIRVÉE

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 51/2020

Le Maire de ST ROMAIN LA VIRVÉE,

Vu la loi n°82-213 du 13 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6 ;

Vu le Code rural et notamment les articles L161.5 et D161.10 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R113.1 ;

Vu l'instruction interministérielle de la signalisation routière approuvée par Arrêté Interministériel du 7 juin 1977 modifié et modifié par les arrêtés interministériels du 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002 ;

Rappelle que sur l'emprise des voies communales, les travaux de déploiement de la Fibre Optique par l'entreprise ENGIE INEO INFRACOM - tirage de câble et raccordement, génie civil, pose d'armoire et les interventions fréquentes et répétitives - nécessitent en permanence une réglementation de la circulation en vue d'assurer la sécurité routière **à partir du 15 décembre 2020 pour une durée d'environ 200 jours :**

- Mise en place d'une circulation par alternat avec la signalisation réglementaire adéquate ;
- Limiter la vitesse ;
- Interdire le stationnement et les dépassements ;

Il est précisé que :

- La Mairie devra être avisée par l'entreprise ENGIE INEO INFRACOM au moins 8 jours avant l'intervention et validera la mise en place d'une déviation si elle est nécessaire.
- La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.
- La signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur. Elle sera mise en place et maintenue en état durant toute l'intervention par l'Entreprise ENGIE INEO INFRACOM et devra être levée dès la fin de l'intervention.
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la brigade de VILLEGOUGE,
Monsieur le Maire de ST ROMAIN LA VIRVÉE,
L'Entreprise ENGIE INEO INFRACOM,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à St Romain la Virvée, 07 décembre 2020,

Le Maire,



Alain MONTION